

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
De la commune de LA CHAPELLE-BATON.

SEANCE DU 3 JUILLET 2020

Étaient présents : Mesdames **BODIN** Pascale, **CLERCY** Marie-Annick, **BARRE** Jocelyne, **DUQUERROY** Nathalie, **PASQUET** Ophélie, **MERCIER** Stéphanie., **MILLET** Ghislaine., Messieurs **MERCIER** Jean-Michel, **CAILLÉ** Mathieu, **SAUZET** Pascal

Étaient absents excusés : Madame **TILLET** Brigitte, Monsieur **CAILLÉ** Mathieu, Madame **MERCIER** Stéphanie

Madame **PASQUET** Ophélie a été élue secrétaire de séance.

CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS ENTRE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE-BATON ET VOLKSWIND.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société **VOLKSWIND** souhaite participer comme acteur de la vie locale et de participer au dynamisme culturel, et propose de verser une aide financière de 1 500 € pour l'aménagement du local communal servant de snack.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette offre et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'offre de concours.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal que selon l'article 1650-1 du Code Général des Impôts Directs (CCID) les nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement du mandat du Conseil Municipal.

Il convient donc de procéder à la constitution de cette nouvelle commission.

À cet égard, il rappelle que cette commission, outre le maire ou l'Adjoint délégué, qui en assure la présidence, comprend 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour les communes de moins de 2 000 habitants. Ceux-ci sont désignés par les soins de M. Le Directeur des Finances Publiques selon une liste de contribuables, dressée par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur proposition de M. Le Maire, dresse la liste comme suit :

TITULAIRES

➤	CLERCY Marie-Annick	Chez Bouton	86 250 LA CHAPELLE-BATON
➤	MERCIER Nelly	la Bernardrie	86 250 LA CHAPELLE-BATON
➤	CHATELLIER Bernard	Les Aguetons	86 250 LA CHAPELLE-BATON
➤	JOUBERT Michel	Villeneuve	86 250 LA CHAPELLE-BATON
➤	MIREBEAU Jean-Claude	la Rousselière	86 250 LA CHAPELLE-BATON
➤	REAU Christophe	Le Verger	86 250 LA CHAPELLE-BATON
➤	JATIAULT Patrick	La Jaillère	86 250 LA CHAPELLE-BATON
➤	VERGEAU Christelle	Pouillac	86 250 LA CHAPELLE-BATON

- HUVELIN Dominique 2 Rue des Grands Chênes 86 250 LA CHAPELLE-BATON
- ROGEON Rémi 10 Rue des Fleurs 86 250 LA CHAPELLE-BATON
- SIMONNET Thierry Chez Bourdet 86 250 LA CHAPELLE-BATON
- GARGOUIL Yves (propriétaire non habitant) Chantegrolle 86 250 CHARROUX

SUPPLEANTS

- DUQUERROY Thierry Chez Vailler 86 250 LA CHAPELLE-BATON
- CAILLÉ Claudette la Chapelière 86 250 LA CHAPELLE-BATON
- VERGNAUD René Plaisance 86 250 LA CHAPELLE-BATON
- ROBERT Daniel Pouillac 86 250 LA CHAPELLE-BATON
- CARDIN Jean-Michel Les Vaugelais 86 250 LA CHAPELLE-BATON
- GAUTRON Jérôme Les Vaugelais 86 250 LA CHAPELLE-BATON
- RIVAUD Franck Chez Bourdet 86 250 LA CHAPELLE-BATON
- FRETIER Patrice 4 Impasse des Rosiers 86 250 LA CHAPELLE-BATON
- MILLET Christophe Pouillac 86 250 LA CHAPELLE-BATON
- LUCAS Charles Les Vaugelais 86 250 LA CHAPELLE-BATON
- SAUZET Pascal La Chapelière 86 250 LA CHAPELLE-BATON
- PASQUET Jean-Marie (propriétaire non habitant) 9 Avenue du Parc 86550 MIGNALOUX

TRAVAUX ACCESSIBILITE CENTRE BOURG ET DEMANDES DE SUBVENTIONS : ACTIV'3 ET FONDS DE CONCOURS SPECIAL COVID .

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à des travaux d'accessibilité de voirie entre la rue Capella et les toilettes publiques, Place de la Liberté.

Un devis a été réalisé à cet effet par la société STPR. Le coût de l'opération est de 6 658,50 € HT, soit 7 990,20 € TTC.

Ces travaux pourraient être subventionnés par le Département de la Vienne au titre d'ACTIV'3, pour un montant de 1 904 €, et par le fonds de concours spécial COVID à hauteur de 3 043 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable à la réalisation de ces travaux par la société STPR.
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département de la Vienne au titre d'ACTIV'3 pour 1 904 €
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de fonds de concours spécial COVID pour un montant de 3 043 € auprès de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou et à signer la convention de fonds de concours » Investissement » relative à ce dossier.
-

TRAVAUX HALL DE LA SALLE DES FETES ET DEMANDE DE SUBVENTION ACTIV'3.

Monsieur le Maire présente les devis pour la réfection du hall d'entrée de la salle des fêtes : remplacement du plafond existant, reprise de l'éclairage, et peinture. Ceux-ci s'établissent ainsi :

- SARL CHARRAUD - plafond : 3 286 € HT - 3 943,20 € TTC
- SARL GIRAUD - électricité : 3 076,98 € HT - 3 692,98 € TTC

- EURL JARASSIER- peinture : 3 458,36 € HT - 4 150,03 € TTC
Soit un total de travaux s'élevant à **9 821,34 HT**.

Une subvention pourrait être sollicitée auprès du Département de la Vienne au titre d'ACTIV'3 à hauteur de 7 856 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- Emet un avis favorable à la réalisation de ces travaux
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département de la Vienne au titre d'ACTIV'3 pour un montant de 7 856 €.

ADHESION A LA MISSION DE REALISATION DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FPT DE LA VIENNE

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 24,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Vienne en date du 14 février 2020 autorisant le Président à proposer de nouvelles conventions de contrôle ou de réalisation aux collectivités et établissements publics affiliés pendant la durée de la convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts,

Considérant que le Centre de Gestion de la Vienne propose deux modalités d'accompagnement aux employeurs territoriaux pour leurs dossiers CNRACL, le contrôle ou la réalisation.

Le Maire présente à l'assemblée les tarifs pour les prestations de contrôle et de réalisation des dossiers CNRACL fixés par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Vienne à compter du 01/01/2020 :

Dossiers dématérialisés	convention réalisation	convention contrôle
L'immatriculation de l'employeur	24,00	-
L'affiliation	8 ,00	-
Le dossier de demande de retraite :		
• Pension vieillesse « normale » et réversion	48,00	24,00
• Pension départ anticipé hors invalidité (carrière longue, catégorie active, fonctionnaire handicapé...)	65,00	32,50
• Pension départ anticipé pour invalidité	80,00	40,00
• Demande d'avis préalable	32,00	16,00
Qualification de CIR	24,00	18,00
L'étude de retraite : droits acquis, estimation de pension	16€/heure	16€/heure
La fiabilisation du Compte Individuel Retraite (CIR)	12,00	9,00
Le droit à l'information : réalisation de la saisie des données dématérialisées (historiques de carrière et pré-liquidation) devant être transmises à la CNRACL		
	24,00	18,00
Aide à la correction des anomalies sur déclarations individuelles	16€/heure	16€/heure

Dossiers non dématérialisés	convention réalisation	convention contrôle
La demande de régularisation de services	24,00	24,00
La validation des services de non titulaire	32,00	32,00
Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB)	48,00	48,00

Après débats et discussions, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- autorisent le Maire à signer la convention relative à la réalisation des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion applicable du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022,
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

CREANCES IRRECOUVRABLES.

Monsieur le Maire présente un état établi par le Receveur Municipal présentant des produits irrécouvrables pour un montant de 31,80 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'admission en non-valeur et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.